

Les Burundais de Suisse invités à s'inscrire au rôle électoral

@rib News, 16/02/2010 Communiqué L'ambassade et Mission Permanente de la République du Burundi à Genève présente ses compliments à tous les Burundais résidant en Suisse, Grèce et Chypre et a l'honneur de les informer que les élections de 2010 sont fixées selon le calendrier repris ci-dessous :

Le 21/05/2010 : Elections des conseils communaux ; Le 28/06/2010 : Elections présidentielles ; Le 23/07/2010 : Elections des députés ; Le 28/07/2010 : Elections des sénateurs ; Le 07/09/2010 : Elections des conseils de collines/quartiers. A cet effet, les inscriptions au rôle électoral ouvertes lundi 08/02/2010 au siège de l'ambassade du Burundi, 44 rue de Lausanne- 1201 Genève, se poursuivront jusqu'au 24 février 2010 à 18 h00. Il est rappelé que sont électeurs les burundais des deux sexes, âgés de dix-huit ans révolus à la date du scrutin, jouissant de leurs droits civils et politiques. L'ambassade et Mission Permanente de la République du Burundi à Genève attire également l'attention des Burundais de la diaspora que selon le prescrit de l'article 3 de l'arrêté n°011/CENI du 09 janvier 2010 portant inscription au rôle électoral des burundais résidant à l'étranger, les réfugiés et les apatrides n'ont pas la qualité de Burundais. Il est donc conseillé de se faire inscrire au rôle électoral sont priés de se munir de leur titre de résidence ainsi que de leur document d'identification national pouvant être le passeport valide, le laissez-passer tenant lieu de passeport, le laissez-passer CEPGL, la carte consulaire et l'attestation tenant lieu de passeport. Comme nous ne pouvons pas joindre tout le monde, nous demandons à tous ceux qui recevront ce communiqué d'en faire une large diffusion. Fait à Genève, le 16/02/2010, Ambassadeur Pierre BARUSASIYEKO.-